

Le contrat de séjour

Les contrats de séjour sont souvent peu actualisés.

Or, la législation et les prestations de l'établissement évoluent.

Cette formation juridique pratique vous propose d'utiliser le contrat de séjour comme un outil contractuel, conforme à sa vocation, dans le respect de l'éthique de votre établissement. Elle prend en compte les diverses évolutions introduites par le législateur depuis 2002.

Objectifs pédagogiques

- Être en mesure de faire évoluer le contrat de séjour
- Faire le lien entre les différents outils institutionnels en lien avec le contrat de séjour
- Enrichir la réflexion sur les pratiques professionnelles

Pré-requis

Néant

Professionnels concernés

Tout professionnel intéressé

Méthode

- Acquisition et évaluation des connaissances et compétences
- Ateliers et/ou discussion



Intra* : 1 jour
Formation réalisable 100% en
distanciel



Formateur-consultant

Programme

I. Cadre juridique du contrat de séjour

- Les droits des personnes accueillies
- Le décret du 26 novembre 2004 relatif au contrat de séjour
- Les autres textes à prendre en compte
- La valeur juridique du contrat de séjour
- La place de l'utilisateur et des familles
- Les signataires

II. Contenu du contrat de séjour

- Les éléments obligatoires
- Les éléments utiles
- Les clauses non acceptables ou abusives
- L'articulation avec le règlement de fonctionnement, le livret d'accueil, le projet d'établissement, le projet personnalisé...
- Le positionnement de l'institution dans le contrat de séjour

- Les annexes

III. Atelier pratique

Selon les besoins :

- évolution du contrat, de l'avenant : qui fait quoi, quand et comment ?
- liens avec le projet personnalisé
- ...

IV. Évaluation - bilan



1 690 €*



Sur mesure :
nous contacter



Sur mesure :
nous contacter

Information et inscription

Contactez-nous
Tél. : 02 97 80 30 40
contact@analys-sante.fr
www.analys-sante.fr

ANALYS-SANTÉ

Organisme de formation enregistré sous le n° 53560923356
Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat
2, Coat Kistin 56530 QUEVEN

* Intra : formation dispensée au sein de votre établissement / Inter : formation inter-établissements dispensée hors de votre établissement / Tarif non soumis à TVA France métropolitaine - Hors frais de déplacement / Enregistrement ODPC de cette formation : contactez-nous.

Délai moyen de mise en œuvre de la formation : 2 mois à compter de la signature de la convention. Pour une mise en œuvre plus rapide, nous contacter.

Pour toute mesure de compensation du handicap : contactez notre correspondant, Maryse Le Bail (tél. 02 97 80 30 40 contact@analys-sante.fr) pour un traitement confidentiel.